

Déclaration ministérielle

--- Message depuis le lac Biwa et le bassin de la rivière Yodoⁱ

23 mars 2003

Nous, les Ministres et Chefs de délégation, réunis à Kyoto au Japon les 22 et 23 mars 2003 pour le III^{ème} Forum mondial de l'eau, faisant suite à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), et à l'initiative EESAB (Eau, Énergie, Santé, Agriculture, Biodiversité) proposée par le Secrétaire général des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres manifestations relatives à la question de l'eau, affirmons notre résolution commune de mettre en œuvre les recommandations appropriées qui permettront d'atteindre les objectifs adoptés par tous les partenaires internationaux, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Prenant bonne note des comptes rendus thématiques et régionaux et des recommandations énoncées au III^{ème} Forum mondial de l'eau, nous déclarons ce qui suit :

[Politique générale]

1. L'eau est une force motrice pour le développement durable, y compris l'intégrité environnementale et l'éradication de la pauvreté et de la faim. C'est également un élément indispensable pour la santé et le bien-être des hommes. Il est urgent pour le monde entier de donner la priorité à la question de l'eau. Chaque pays a la responsabilité première d'agir et devrait être soutenu par la communauté internationale et les organismes internationaux et régionaux. Les gouvernements devraient conférer des pouvoirs aux autorités et communautés locales, tenant dûment en compte les personnes défavorisées et les femmes.

2. Les efforts entrepris jusqu'à présent dans le développement et la gestion des ressources en eau doivent évidemment être poursuivis et renforcés, nous reconnaissons par ailleurs qu'une bonne gouvernance, la mise en valeur des compétences et le financement, sont d'une importance vitale pour la réussite de cette entreprise. Dans ce contexte, nous préconiserons la gestion intégrée des ressources en eau.

3. Dans la gestion de l'eau, nous devons assurer une bonne gouvernance, offrant une place plus importante aux initiatives communautaires au niveau des ménages et des voisinages. Il conviendra d'aborder le problème de l'équité dans le partage des bénéfices, les intérêts des personnes défavorisées et des femmes devant dûment être pris en considération dans les politiques de l'eau. Nous

devrons également encourager la participation de tous les acteurs et faire preuve de transparence et de responsabilité dans toutes nos actions.

4. Nous nous engageons, à long terme, à renforcer les capacités techniques des peuples et des institutions par une assistance de la communauté internationale. Cela devra porter, entre autres, sur les capacités de mesurer et contrôler les performances, et de partager les initiatives innovantes, les pratiques, les informations, les connaissances et les expériences correspondant aux différents contextes locaux.

5. Nous sommes tous tenus d'aborder le problème des besoins financiers. Nous devons agir de manière à mettre en place un environnement favorable à l'investissement. Il conviendra d'identifier les priorités dans les questions de l'eau et de les refléter en conséquence dans nos plans de développement nationaux et/ou nos stratégies de développement durable, y compris les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Il s'agira d'établir des fonds par des approches de recouvrement des coûts correspondant aux conditions climatiques, environnementales et sociales locales, et selon le principe du pollueur payeur, prenant dûment en considération les plus démunis. Toutes les sources de financement, aussi bien publiques que privées, nationales et internationales, devront être mobilisées et utilisées de la manière la plus efficace et rentable possible. Nous prenons bonne note du rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau.

6. Nous devons explorer tous les mécanismes de financement possibles, y compris la participation du secteur privé, conformément à nos politiques et priorités nationales. Nous identifierons et développerons de nouveaux mécanismes de partenariat public privé pour les différents acteurs. En même temps nous assurerons le contrôle public et le cadre juridique nécessaires pour protéger les intérêts publics, en particulier ceux des personnes défavorisées.

7. La situation de l'eau variant selon les régions, nous soutiendrons les efforts régionaux et sous-régionaux établis, tels que la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW) visant à faciliter le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et le Central American Integration System (SICA). Nous soutiendrons également la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA). Par ailleurs, reconnaissant la nature fragile des ressources en eau dans les petits États insulaires en développement, nous soutiendrons des programmes de collaboration spécifiques, comme le Programme conjoint Caraïbes Pacifique pour l'action sur l'eau et le climat dans les petits États insulaires.

8. Nous réaffirmons le devoir des différents États de mieux coordonner leurs systèmes de surveillance et d'évaluation aux niveaux local et national et au niveau des bassins, et de mettre au point des indicateurs nationaux appropriés quand cela s'avère nécessaire. Nous demandons instamment aux Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de la Commission du développement durable, de prendre un rôle déterminant et de coopérer avec les autres organisations engagées dans le secteur de l'eau afin de travailler dans la transparence et la collaboration. Nous remercions l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organismes pour leur volonté d'informer régulièrement la communauté internationale des activités d'assistance dans les domaines relatifs à l'eau. Il sera utile d'explorer les différentes manières de suivre les progrès réalisés dans la résolution des problèmes de l'eau d'après les installations existantes. Les informations seront fournies par les différentes nations et les agences appropriées des Nations Unies, les banques de développement régionales et d'autres acteurs, y compris les organisations de la société civile.

9. Nous faisons bon accueil à la proposition d'établir un nouveau réseau de sites Internet donnant suite au Portfolio of Water Actions, qui fera connaître les actions prévues et entreprises dans les domaines de l'eau par les nations et les organismes internationaux dans le but de partager les informations et d'encourager la coopération.

[La gestion des ressources en eau et le partage des bénéfices]

10. Ayant pour projet de développer des plans de gestion intégrée des ressources en eau et de valorisation de l'eau d'ici 2005, nous soutiendrons les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition économique, en leur fournissant des moyens et des aides complémentaires nécessaires. Dans ce contexte, nous encourageons les banques régionales de développement, entre autres, à assurer la fonction d'intermédiation. A cette fin, nous invitons tous les acteurs concernés, y compris les bailleurs de fonds privés et les organisations de la société civile, à participer à cette initiative de coopération.

11. Nous reconnaissons que la coopération entre les États riverains de cours d'eau transfrontaliers et/ou frontaliers contribue à la gestion durable de l'eau et permet de dégager des bénéfices mutuels. Par conséquent, nous encourageons tous ces États à instaurer une coopération allant dans ce sens.

12. Nous encouragerons davantage la recherche scientifique sur la prévision et la surveillance de tout le cycle hydrologique, y compris l'impact du

changement climatique, et développerons des systèmes d'information permettant le partage de ces informations inestimables à l'échelle mondiale.

13. Nous nous engageons à promouvoir les mesures de réduction des pertes encourues dans les réseaux et toutes autres mesures relatives à la gestion de la demande en eau qui permettront de satisfaire la demande d'une façon rentable.

14. Nous nous efforcerons de développer et de déployer des ressources en eau non conventionnelles en soutenant des technologies innovatrices et respectueuses de l'environnement, telles que le dessalement de l'eau de mer, le recyclage de l'eau et la récupération de l'eau.

15. Nous reconnaissons que l'énergie hydraulique est une source renouvelable et propre, dont le potentiel devrait être développé d'une manière respectueuse de l'environnement et socialement équitable.

[L'eau potable et l'assainissement]

16. D'énormes investissements portant sur l'approvisionnement d'eau et l'assainissement seront nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs posés par les OMD – réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à de l'eau potable – et ceux établis dans le plan d'exécution du SMDD – réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à un assainissement de base. Nous appelons tous les pays à développer des stratégies qui permettront d'atteindre ces objectifs. Nous redoublerons nos efforts collectifs pour mobiliser des ressources financières et techniques, aussi bien publiques que privées.

17. Nous aborderons les problèmes de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les zones urbaines et rurales d'une manière adaptée aux conditions et capacités de gestion locales, en visant à court terme l'amélioration de l'eau et des services d'assainissement, et à long terme des investissements d'infrastructures rentables et une gestion et une maintenance saines. Nous améliorerons ainsi l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les personnes défavorisées.

18. Tandis que des pratiques d'hygiène de base, à commencer par le lavage des mains au niveau des ménages, devraient être encouragées, des efforts redoublés devraient également être consacrés à promouvoir les percées techniques, en particulier le développement de technologies efficaces et bon marché et des applications pratiques adaptées à la vie quotidienne pour la fourniture d'eau potable et de l'assainissement de base. Nous encourageons la mise en place au niveau local, d'études portant sur les technologies innovantes.

[L'eau pour l'alimentation et le développement rural]

19. L'eau est essentielle pour le développement rural et la production agricole globale si l'on veut améliorer la sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté. Elle devrait toujours être utilisée de multiples façons, y compris pour la production alimentaire, la croissance économique et la durabilité de l'environnement. Nous sommes inquiets de la pression croissante exercée sur les ressources d'eau douce limitées et sur l'environnement. Nous n'ignorons pas qu'un grand nombre de pratiques et d'économies agricoles ont évolué de par le monde, et nous devrions nous efforcer de changer les modes de gestion non durables de l'eau et d'en améliorer l'efficacité dans le milieu agricole.

20. En encourageant la gestion et l'utilisation efficaces et équitables de l'eau et en étendant l'irrigation aux régions dans le besoin, nous stimulerons le développement des communautés locales, qui devrait se traduire par des possibilités et des activités génératrices de revenus et contribuer à l'éradication de la pauvreté dans les zones rurales.

21. Nous encourageons l'investissement, la recherche et le développement innovants et stratégiques ainsi que la coopération internationale pour améliorer progressivement l'hydraulique agricole par des moyens variés, tels que la gestion régie par la demande y compris la gestion participative de l'irrigation, la réhabilitation et la modernisation des installations hydrauliques existantes, la récupération de l'eau, l'introduction de cultures économiques en eau et/ou résistantes à la sécheresse, le stockage de l'eau et la diffusion de pratiques agricoles exemplaires.

22. La pêche continentale constituant une source d'alimentation importante, la production piscicole en eau douce devrait être protégée par des efforts redoublés visant à améliorer la qualité et la quantité d'eau dans les rivières, et par la protection et la restauration des aires de reproduction.

[La prévention de la pollution de l'eau et la conservation des écosystèmes]

23. Nous reconnaissons le besoin d'intensifier la prévention de la pollution de l'eau afin de limiter les dangers pour la santé et l'environnement et de protéger les écosystèmes, y compris par le contrôle des espèces envahissantes. Nous reconnaissons la valeur des connaissances traditionnelles de l'eau. Pour éviter la pollution et l'utilisation non durable des ressources en eau, nous sensibiliserons les populations aux impacts positifs et négatifs des activités humaines sur les bassins versants pendant tout le cycle de l'eau, au moyen d'informations publiques et d'actions éducatives, s'adressant en particulier aux enfants.

24. Pour assurer un approvisionnement durable en eau de bonne qualité, nous devons protéger et utiliser de manière durable les écosystèmes qui captent, filtrent, stockent et libèrent l'eau, tels que les rivières, les milieux aquatiques, les forêts et les sols.

25. Nous demandons instamment aux pays de réviser et, si nécessaire, d'élaborer un cadre législatif approprié assurant la protection et l'utilisation durable des ressources en eau et prévenant la pollution de l'eau.

26. Eu égard à la dégradation rapide des bassins versants et des forêts, nous concentrerons nos efforts de lutte contre la déforestation, la désertification et la dégradation des sols par des programmes encourageant la plantation d'espèces végétales, la gestion durable des forêts, la régénération des sols et des milieux aquatiques dégradés, et la conservation de la biodiversité.

[L'atténuation des effets des catastrophes naturelles et la gestion des risques]

27. La gravité croissante de l'impact des inondations et des sécheresses met en évidence le besoin d'une approche globale prévoyant des mesures renforcées, qu'elles soient structurelles, telles que des réservoirs et des digues ou non structurelles, comme des réglementations et des directives sur l'utilisation des sols, des systèmes de prévision et d'avertissement des catastrophes naturelles et des systèmes nationaux de gestion des risques, en harmonie avec l'environnement, et des utilisations différentes de l'eau, dont la navigation sur les voies d'eau continentales.

28. Nous coopérerons dans le but de minimiser les dommages causés par les catastrophes naturelles, en augmentant le partage et les échanges de données, d'informations, de connaissances et d'expériences sur le plan international. Nous encourageons la continuation de la collaboration entre les scientifiques, les gestionnaires de l'eau et les acteurs concernés afin de réduire la vulnérabilité et de mettre les meilleurs outils de prévision possible à portée des gestionnaires de l'eau.

29. Enfin, nous tenons à remercier le Gouvernement et le peuple japonais pour l'organisation de cette Conférence ministérielle et de ce Forum.

ⁱ Traduction libre du Secrétariat du 3e Forum mondial de l'eau. Le Gouvernement du Japon ne saurait être tenu pour responsable.